

# OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUIRE

**Edition 2011**

## DE L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE.....

*« Nul ne peut entreprendre, sans autorisation administrative, une construction de quelque nature que ce soit ou apporter des modifications à des constructions existantes sur el territoire des communes, ainsi que dans les agglomérations désignées par arrêté du Ministre chargé de l'Urbanisme »*

Code de l'urbanisme, Art R. 195



### POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER

#### DEMARCHES SIMPLIFIEES

**Informatisation de la procédure**

#### DELAIS REDUITS

**Mise en place d'un Guichet Unique  
à l'Hôtel de ville de Dakar**

## PIECES A FOURNIR

- ☞ Une (01) Demande d'autorisation de construire adressée au Maire ou au Président de la Communauté rurale
- ☞ Une (01) liste standard qui répertorie les pièces administratives pour faciliter le contrôle
- ☞ Le titre de propriété du terrain devant abriter le projet de construction
- ☞ Un (01) plan d'architecture comprenant au moins un plan de situation, un plan de masse, une vue en plan des niveaux significatifs, une coupe et une façade.
- ☞ La notice descriptive détaillée des travaux
- ☞ Le plan de situation de la parcelle
- ☞ Un (01) plan de masse côté dans els deux (02) dimensions
- ☞ Un (01) extrait cadastral visé par les services du Cadastre
- ☞ La taxe d'urbanisme qui varie entre 1 000 et 5 000 FCFA
- ☞ Trois (03) exemplaires du titre de propriété ou état des droits réel (1 original, 2 copies)
- ☞ Deux (02) enveloppes timbrées à l'adresse du requérant
- ☞

LE DOSSIER SERA DEPOSE EN 7  
EXEMPLAIRES CONTRE UN RECIPISSÉ  
DE DEPOT

Pour plus d'informations,



52-54 rue Mohamed V  
BP 430 – CP 18524 DAKAR-SENEGAL  
TEL: +221 33 849 05 55  
FAX: +221 33 823 94 89  
[infos@apix.sn](mailto:infos@apix.sn)  
[www.creationentreprise.sn](http://www.creationentreprise.sn)